

Les Microstations

Sur la base des préconisations du fabricant, la prestation de maintenance d'une microstation comprend :	Les tarifs	
<ul style="list-style-type: none"> - l'inspection générale de l'installation, - l'ouverture et le nettoyage des tampons et regards, - la mesure du niveau de boues et des flottants dans le décanteur, - la vérification du fonctionnement des éléments électromécaniques, - la vérification de l'aération, - la vérification de la recirculation, le cas échéant, - la vérification et le nettoyage du surpresseur d'air, le nettoyage ou le changement si nécessaire du filtre à air, - le contrôle visuel des effluents et mesures des paramètres physico-chimiques (pH, température, Oxygène dissous, turbidité), - le nettoyage global de l'installation, - les réglages nécessaires, - la rédaction et l'envoi d'un rapport de visite. <p>La prestation ne comprend pas la vidange, ni le changement de pièces.</p> <p>Si présence d'un poste de relevage des eaux brutes, le coût supplémentaire de maintenance de celui-ci est de 30 €HT et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage global de l'installation de relevage, - le nettoyage de la /des pompe(s) et des flotteurs, - les tests de fonctionnement. 	Taille de l'installation	Coût €HT
	Jusque 6 EH (Equivalent Habitant)	75
	De 7 EH à 10 EH	85
	De 11 EH à 20 EH	95
	De 21 EH à 40 EH	130
	De 41 EH à 60 EH	165
	De 61 EH à 80 EH	205
	De 81 EH à 100 EH	235
	<ul style="list-style-type: none"> - La fréquence de réalisation des prestations est annuelle - Le taux de TVA est de 20% (10% si l'habitation a plus de 2 ans) 	

- Tarifs valables du 01/09/2020 au 01/09/2021.

- Redevance du SDANC en sus de chaque intervention : 12 €TTC